Le feu n'avait pas encore gagné jusqu'alors la partie située à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue des Filatures, et qui comprenait l'emplacement des batteurs, la salle des melanges et la loge du concierge.

Soudain une épaisse fumée s'en échappe et force les travailleurs à s'en écarter : les flammes jaillissent avec une violence inouie et, en un instant, toute la construction ne forme plus qu'un ardent brasier.

On continue à pomper vigoureusement afin de préserver les bâtiments voisins.

LES AUTORITÉS - LES DÉVOUEMENTS

On constate sur le lieu du sinistre la présence de MM. Henry Bossut, président du tribunal de commerce, Julien Lagache, maire, de MM. les adjoints, de plusieurs conseillers municipaux, de M. [illegible]royer, commissaire-central et de MM. les commissaires d'arrondissement.

Nous ne pouvons citer tous les braves pompiers qui se sont distingués en cette circonstance, ils sont nombreux, ceux qui se sont dévoués aujourd'hui comme dans tant d'autres sinistres dont Roubaix a été le témoin.

Citons M. J. A. Bollaërt : il a fait preuve d'un réel courage en restant, au plus fort de l'incendie, près du bâtiment en flammes, et occupé à pomper avec deux autres sapeurs.

Mentionnons aussi les deux ouvriers dont nous regrettons de ne pas savoir les noms et qui se sont tenus sur la toiture de la filature Motte-Bossut pendant toute la durée de l'incendie, afin de la protéger.

IMPORTANCE DE LA FILATURE

Le bâtiment détruit comprenait 22000 broches, et occupait 150 ouvriers et ouvrières. Il a été construit en 1859.

Le chiffre des pertes est très important; il nous suffira, pour en donner une idée, d'énumérer les compagnies auxquelles MM. Porent et Lemaire étaient assurés :

La *France*, 175.000 fr., le *Monde*, 100.000 fr., l'*Union*, 125.000 fr., le *Nord*, 65.000 fr., la *Clémentine*, 50,000 fr., la *Métropole*, 50,000 fr., la *Préservatrice*, 50.000, deux autres compagnies, 55.000, ensemble : soit un total de 670.000 fr., et on peut dire que c'est une perte à peu près totale.

Commissions municipales. — Les 1re, 3e et 5e commissions se réuniront, jeudi 26 courant, à la mairie, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Construction d'un monument à la mémoire des doyens de Roubaix; 2. Service vicinal, prélèvement, en 1888, des centimes nécessaires pour l'entretien des chemins; 3. Rue du Pile, aqueduc : autorisation d'employer le rabais; 4. Rue du Tilleul, projet d'alignement; 5. Rue de la gare, aliénation de parcelles inutiles: demande d'achat; 6. Gaz, demande de MM. Leblanc et Cie; 7. Rue de Rome, mise en état de viabilité; 8. Rue du Ballon, demande de déclassement de la partie comprise entre la rue du Collège et la rue Saint-Antoine; 9. Prolongement des rues du Coq-Français et de la Potennerie, proposition de M. Guillaume Lefebvre; 10. Boulevard de Cambrai; construction d'un aqueduc central; 11. Rue du Château, projet de prolongement.

Croix. — *Nomination du nouveau curé.* — M. l'abbé Deswel, curé d'Hasprès, près Cambrai, est nommé curé de Croix en remplacement du regretté M. Deram, décédé.

On nous prie d'annoncer qu'un obit sera célébré lundi à neuf heures, à Sainte-Elisabeth, pour le repos de l'âme de M. Auguste Rachez, ancien receveur d'octroi.

Tramways de Lille à Roubaix et Tourcoing. — Suppression de la ligne de la porte d'Ypres à la rue Négrier par la rue Royale. — Installation définitive de la traction par moteurs mécaniques sur la ligne de Lille à Tourcoing et sur la ligne de Lille à Roubaix. — Modification des tarifs de transports. — Fixation du nombre minimum des voyages à faire par jour.

Enquête d'utilité publique. — On nous communique l'arrêté suivant :

« Nous, Préfet du département du Nord, Officier de la Légion d'Honneur.

Vu la décision ministérielle du 30 avril 1887, qui prescrit de mettre à l'enquête certaines des dispositions nouvelles insérées dans les projets du cahier des charges et de convention présentés, le 4 août 1886 au nom de la Ville de Lille, en vue de l'unification des réseaux de tramways urbain et suburbain de Lille, faisant l'objet des decrets des 4 octobre 1873, 12 mars 1875 et 12 octobre 1877;

Vu le mémoire descriptif modifié et complété conformément à la décision sus-visée et contenant le détail des dispositions à soumettre à l'enquête, lesquelles sont principalement relatives :

1° A la suppression de la ligne urbaine n° 13 à établir dans la rue Royale entre la porte d'Ypres (place St-André et la rue Négrier;

2° A l'installation immédiate et définitive de la traction mécanique sur la ligne suburbaine n° 1, entre la porte de Gand à Lille et la limite du territoire de Tourcoing, ainsi que sur les lignes urbaine n° 14 et suburbaine n° 2, de la place de Lille à la limite du territoire de Roubaix;

3° A la modification des tarifs de transports des voyageurs et marchandises;

4° A la fixation du nombre minimum des voyages à faire par jour sur les diverses lignes du réseau ;

Vu le plan général du réseau de l'échelle de 1/10000.

Vu la loi du 11 juin 1880 et le décret portant règlement d'Administration publique en date du 18 mai 1881;

» Arrêtons : Article 1er. — Le mémoire descriptif et le plan général ci-dessus visés seront déposés pendant un mois du 24 mai courant au 24 juin prochain à la Mairie de chacun des chefs-lieux de cantons traversés par le réseau des tramways de Lille, Hanbourdin, Roubaix et Tourcoing, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

» Article 2. — Des registres d'enquête seront ouverts aux mêmes lieux et pendant le même délai par les soins de messieurs les maires, pour recevoir les observations qui seraient faites sur les dispositions nouvelles de la concession du réseau unifié.

» A l'expiration de ce délai, les registres et autres pièces déposés à l'enquête nous seront transmis par Messieurs les Maires.

Article 3. — Pendant le délai ci-dessus fixé, les Chambres de commerce de Lille, Roubaix et Tourcoing seront appelées à donner leur avis sur les modifications projetées. Les délibérations prises par ces assemblées nous seront transmises aussitôt avec les pièces qui leur auront été adressées.

» Article 4. — A l'expiration du délai de l'enquête, une Commission de 9 membres se réunira à la Préfecture pour, dans un délai de 15 jours, donner son avis motivé tant sur les modifications projetées que sur les observations auxquelles elles auront donné lieu.

» Article 5. — Sont nommés membres de la commission d'enquête :

» MM. Albert Legrand, conseiller général ; Bonduel, conseiller général ; Barbe, président du conseil d'arrondissement de Lille ; Géry Legrand, maire de Lille ; Hassebroucq, maire de Tourcoing ; Lagache, maire de Roubaix ; Delesalle, maire de Marcq-en-Barœul ; Brunet, ancien négociant ; Mathelin, directeur des Usines de Fives.

» La Commission désignera elle-même son président et son secrétaire.

» Article 6. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans les villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Haubourdin, et dans les communes de Loos, Lomme, Haubourdin, Wambrechies, Marquette, Saint-André, La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Mouveaux, Bondues, Croix, Wasquehal, Mons-en-Barœul, Flers et Hellemmes.

» Ces publications seront constatées par un certificat délivré par MM. les Maires.

» Fait à Lille, le 18 mai 1887.

Le préfet du Nord, SAISSET-SCHNEIDER.

Nous avons omis de mentionner la *Concordia* et les *Mélomanes Roubaisiens* parmi les Sociétés figurant au cortège d'honneur de l'*Union des Travailleurs*. Nous nous empressons de réparer cet oubli.

Les « Prévoyants de l'Avenir ». — Nous apprenons que, par suite de circonstances indépendantes de leur bonne volonté, MM. les membres organisateurs du Concert-Conférence, annoncé par la 127e Section des *Prévoyants de l'Avenir*, sont forcés de remettre cette fête au mois de septembre, ce qui leur permettra de lui donner plus éclat encore.

Par contre, nous pouvons annoncer que, d'ici-là, et à bref délai, plusieurs conférences seront faites sur différents points de la ville. La première aura lieu très prochainement au *Café Richelieu*, nous en fixerons la date.

Vol de planches. — Dans la nuit de mercredi, deux agents en patrouille aperçurent un journalier de la rue de la Guinguette occupé consciencieusement à emporter des planches d'un chantier situé au quai de Calais.

Charles C... a été écroué au dépôt de la sûreté du 1er arrondissement.

L'affaire du Mont-à-Leux. — On connait la découverte faite, mardi matin, d'un cadavre sur la route de Mont-à-Leux.

Voici deux incidents qui doivent être rapprochés de ce fait.

Lundi, vers 11 heures du soir, un ouvrier nommé Joseph Wymann, âgé de 20 ans, demeurant à Roubaix, estaminet Carette, 104, rue d'Alma, était allé se promener sur la route de Mont-à-Leux. En revenant vers Roubaix, le jeune homme, qui était accompagné d'une jeune fille, Julienne Laby, fut assailli, près du moulin Ton-Ton, par trois malfaiteurs armés de bâtons. Wymann se mit à crier « A l'assassin ! » Il réussit à se dégager, mais la jeune fille qui l'accompagnait fut terrassée, battue et fouillée, et ne put se sauver qu'à grand' peine.

Dans la même soirée M. Favière, cabaretier, loueur de voitures, rue de Tourcoing, revenait de Mont-à-Leux en voiture vers minuit, quand, arrivé au même endroit, il fut, lui aussi, arrêté par trois individus également armés de bâtons, les mêmes, sans doute.

Avec un grand sang-froid, M. Favière leur dit aussitôt que, s'ils ne le laissaient pas passer, il les écraserait.

Voyant que les individus ne se retiraient pas, il joignit le fait à la menace et fouetta vigoureusement son cheval qui partit à fond de train.

M. Favière croit avoir senti un choc dans sa course. Serait-ce un des malfaiteurs qu'il aurait renversé ?...

Toujours est-il que l'individu trouvé mort mardi matin était étendu un peu plus loin que l'endroit où s'est passé l'incident que nous venons de raconter.

L'enquête se poursuit.

Chronique colombophile. — Un concours colombophile par zone sera donné, sur Breteuil, le 29 mai, par M. Achin Duquesne, cabaretier rue Blanchemaille, *Estaminet douaisien*. Il y aura 50 francs de prix d'honneur, une médaille d'argent grand module, à la première série de trois pigeons désignés; un joli régulateur sera joué par une poule facultative à 25 centimes. La mise est fixée à 1 fr. 50 par pigeon, dont 1 fr. pour prix et 50 c. pour frais de convoyage. L'inscription se fera le samedi 28 mai de 3 à 6 heures du soir. Il y aura un prix par 10 pigeons inscrits. Poules facultatives à 1, 2, 3 et 5 francs. Les pigeons seront convoyés par M. Dindoucker. Pour les conditions non prévues, voir les affiches de l'*Union fédérale*.

Jeudi 26 mai, dressage sur Albert, à raison de 10 cent. par pigeon. Mise en panier le mercredi 25 de 3 à 6 heures du soir. Pour le dressage les pigeons seront également convoyés.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 53me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes. Le réclamer au bureau du journal ou aux vendeurs.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de Roubaix-Tourcoing. — 6me exposition des arts décoratifs, rue de l'Alouette, 58. — Prix d'entrée : 50 centimes les dimanche, lundi et jeudi ; 1 franc les autres jours.

L'exposition est ouverte tous les jours de 10 heures à 6 heures.

TOURCOING

Travaux vicinaux. — L'adjudication des deux premiers lots, pavage et reconstruction de chaussés aux chemins de Rencq, le Tilleul, la Latte, le Malcense et le Beau-Séjour, a été accordée, moyennant un rabais de 5 0[0 sur un devis de 84,700 fr. à M. Emile Bauduin.

La construction d'aqueducs au Tilleul et au Beau-Séjour, a été accordée à M. Masquillier, moyennant un rabais de 2 0[0 sur un devis de 11,400 fr.

Pour avoir contrevenu à un arrêt d'expulsion la femme Marie-Thérèse Ferret, âgée de 51 ans, a été arrêtée hier par la police de Tourcoing.

La Marlière. — Un vol de linge qui curait en plein air, a été commis dans la nuit de mardi à mercredi, au préjudice de MM. Dumon, tisserand, et Deschamps, tisserand. L'auteur de ce vol n'est pas connu.

Blanc-Seau. — Marie Wykaert, femme Vandewivert, ex-cabaretière à St-Nicolas (Belgique), poursuivie pour vol par le parquet de Gand, s'est constituée prisonnière hier, pour être remise aux autorités de son pays.

— Un mendiant de profession, Léon Loppens, âgé de 53 ans, a été arrêté hier après-midi.

LE MINISTÈRE IDÉAL

Une liste circule. En tête est Vaissier frères;
Ceux-là du moins feront un « cabinet d'affaires ».
Avec eux l'industrie sera toujours prospère,
Car si j'en crois leur dernier inventaire,
Ils sont en bon chemin pour passer milliardaires.
14833d *Parfumerie du Congo, Roubaix-Paris.*

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 20 mai 1887

Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*

(SUITE. — Voir le *Journal de Roubaix* du 22 mai)

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire

La séance est ouverte à 8 heures 10.

Le prolongement de la rue du Château

M. LE MAIRE. — Messieurs, nous avons l'honneur de vous soumettre la proposition suivante qui vient de nous être adressée au nom des habitants de la rue du Château :

« A Monsieur le Maire de Roubaix, à Messieurs les Membres du Conseil municipal de Roubaix,

» Le prolongement de la rue du Château jusqu'au boulevard Gambetta avait été classé aux grands projets motivant l'emprunt de 10 000.000 fr. le premier après la rue de la Gare. C'est un des seuls percements au centre de la ville qui soit encore possible aujourd'hui à peu de frais, les terrains n'étant pas bâtis et il est à craindre qu'à bref délai ce projet ne devienne à jamais irréalisable comme ceux des rues des Champs ou des Lignes. Faut-il faire ressortir l'utilité incontestable de ce percement qui donne la communication la plus directe et la plus courte entre la place et le boulevard de Paris et le quartier de la Potennerie qui se développe tant en ce moment. La rue Neuve est si dangereuse à cause des tramways et les accidents sont si fréquents aux coins des rues de l'Union, des Fabricants, de la Place, qu'on ne doit plus hésiter un instant à percer les 90 à 100 mètres qui feront déboucher la rue du Château à l'entrée du boulevard de Paris juste en face de la fontaine publique qui serait vue de la place. Quand on se rend aujourd'hui sur le terrain déblayé des vieilles filatures de la rue de l'Union, on voit d'un coup d'œil combien est peu de chose ce percement qui ne mesure pas 100 mètres de longueur; une seule habitation est bâtie sur le parcours : c'est l'ancienne maison de M. Van Erdevegh qui fait le fond de la rue du Château et, il n'y aurait certainement pas d'indemnités à payer aux terrains ou jardins des maisons de la rue Neuve qui trouveraient un nouveau front à rue et une plus value par la possibilité d'y construire.

» Enfin les propriétaires ou habitants de la rue du Château désireux de voir aboutir ce projet dans le plus bref délai possible se décideraient à contribuer pour une somme importante aux dépenses nécessitées par ce prolongement.

Il ont la confiance que l'Administration et le Conseil municipal ne repousseront pas leurs demandes et leurs offres.

» Signé : GUSTAVE WATTINE et LÉON MOTTE. »

« *Coût du sol de la rue.* — La rue du Château a une longueur actuelle de 192 mètres le prolongement serait d'environ 600 mètres ce qui mettrait l'entrée du boulevard à 300 mètres de la Grand'Place par une ligne droite tandis que la rue Neuve mesure 450 mètres par une ligne courbe.

» Les 3 maisons formant le fond de la rue du Château ont été payées 72,000 fr. à la vente publique à la succession Van Erdevegh, et couvrent un terrain de 900 mètres carrés ce qui en met le prix à 80 francs le mètre bâti. La rue en prendrait 324 mètres tout d'un seul côté laissant les 576 mètres entièrement à gauche 324 mètres à 80 fr. 25920 fr.

» Le sol de la rue emprunte aux quatre terrains suivants une superficie de 42m de long. sur 9m pour lesquels il n'y aurait évidemment pas d'indemnité à payer, vu la plus-value que ce nouveau front à rue donnerait à ces propriétés sises rue Neuve.

» Reste le débouché à travers le jardin de M. Edouard Vouzelle ; à 30m de longueur sur 9m. Les terrains contigus front au boulevard Gambetta viennent de se vendre à 45 fr. le mètre à MM. Albert Motte et Joseph Pollet. En estimant au même prix le terrain de M. Vouzelle : 30m X 9 = 270m 2 à 45 fr. 12150 fr. Cela mettrait le coût du sol de la rue à 38,070 fr.

Les habitants de la rue du Château représentés par MM. Gustave Wattinne et Léon Motte font à la Ville l'offre de contribuer pour 24,000 fr. aux frais de ce prolongement.

« Roubaix, le 7 mai 1887 » « Signé : LÉON MOTTE. »

M. ALFRED REBOUX. — Je demande de renvoyer, en même temps, aux 3e et 1re commissions, le projet de prolongement de la rue des Lignes.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Il y a à peine quelques mois qu'il en a encore été question. On ne doit pas toujours revenir ainsi sur ce projet.

M. ALFRED REBOUX. — Pourquoi pas, si ce projet est utile ?

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Ce projet a été ajourné parce que, a-t-on dit, les finances de la ville ne permettaient pas de le réaliser.

M. ALFRED REBOUX. — Il me semble que le Conseil ferait œuvre utile en poursuivant la réalisation de ce projet ; le moment est d'ailleurs bien choisi : nos finances sont maintenant meilleures. Les propositions faites pour la rue du Château peuvent être séduisantes; elles méritent certes d'être soumises et ce serait un embellissement pour cette partie de la ville. Mais il est certain que le prolongement de la rue des Lignes est d'un intérêt plus général.

M. A. FAIDHERBE. — Je crains que cela n'empêche les propriétaires intéressés de faire des offres.

M. ALFRED REBOUX. — Cela ne saurait les arrêter. Nous leur prouverons notre bonne volonté, notre désir d'une entente. Mais cela ne nous engagera nullement. En tous cas, les sacrifices que l'on fera ici, seront mieux employés encore que ceux que l'on fera pour la rue du Château.

M. le docteur DERVILLE. — Ne nous arrêtons pas en si bon chemin ; je demande le prolongement de la rue des Champs (Rires).

M. Alfred REBOUX. — Mais... pourquoi pas?

M. P. WATINE. — Et moi celui de la rue Saint-Antoine jusqu'au Conditionnement (Nouveaux rires).

M. le docteur DERVILLE. — Le prolongement de la rue des Champs serait tout aussi utile que celui de la rue des Lignes.

M. A. VINCHON. — Il ne faut pas prendre les devants dans cette question de la rue des Lignes ; cela produirait un mauvais effet.

M. ALFRED REBOUX. — Mais cela voudra seulement dire que nous sommes tout disposés à écouter les propositions des propriétaires. L'ajournement de cette question est décourageant. Je demande que les commissions des finances et des travaux l'examinent de nouveau. Il serait bon de prouver que nous ne sommes pas hostiles à ce projet dont l'exécution serait si nécessaire.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — On dorera la pilule une fois de plus.

M. LOUAGE. — Nous allons nous montrer trop amateurs. Si on veut revenir tous les mois à cette question, on n'en finira plus.

La proposition de M. Alfred Reboux, mise aux voix, est rejetée.

La proposition des propriétaires de la rue du Château est renvoyée aux 1re et 3e commissions.

Questions diverses

Le Conseil renvoie aux 1re et 3e commissions une demande de classement et de mise en état de viabilité des rues de Turenne, Heilmann, et du Brondeloir ; une demande d'autorisation d'employer le rabais de 11 0[0 pour la construction d'un aqueduc rue du Pile; un projet d'alignement de la rue du Tilleul.

Il vote le report, sur l'exercice 1887, du service de la voirie, d'une somme de 308 fr., restée impayée sur l'exercice 1886.

Il renvoie, aux 1re et 3e commissions, la question de prélèvement, en 1888, sur les revenus ordinaires du service vicinal, des sommes nécessaires pour l'entretien des chemins vicinaux.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le maïs, l'avoine, les ardoises

M. N. Comerre lit ce rapport :

« Messieurs, vous avez chargé votre 1re commission d'examiner un vœu du Conseil Général tendant à taxer le maïs au même titre que l'avoine.

» Votre commission, après avoir pris connaissance des renseignements fournis par le Directeur de l'octroi dans un rapport du 6 mai courant, a reconnu qu'en effet la consommation du maïs pouvait causer un préjudice à la ville d'environ 5,000 francs; la taxe sur cette denrée ne constituerait pas du reste un supplément de recettes, mais simplement une compensation de l'abaissement du produit du droit sur l'avoine.

» Pour ces motifs votre commission est d'avis qu'il y a lieu de prendre en considération le vœu de l'Assemblée départementale et elle vous prie de voter l'établissement sur le maïs d'une taxe de 1 fr. 50 les 100 kilos.

» Sur des observations faites par le directeur de l'octroi, votre 1re commission a été également amenée à reconnaître qu'il n'était pas équitable de taxer indistinctement les ardoises de toutes dimensions, attendu que depuis quelque temps on introduit à Roubaix des ardoises d'une superficie trois fois plus grande que celle des ardoises employées jusqu'à ce jour ; il est donc essentiel que notre tarif établisse dans les observations marginales une distinction ainsi conçue :

» Les ardoises jusqu'à 450 c. carrés paieront les droits simples ; pour une surface supérieure à celle-ci le droit sera proportionnel.

» La surface est établie en multipliant la largeur par la plus grande hauteur.

» Il est également urgent, pour éviter toute contestation, de régulariser le tarif de l'article fer et fonte à 2 fr. 50 les 100 kilog. en y ajoutant le cuivre qui par omission n'est pas désigné.

» Nous prions le Conseil municipal de vouloir bien voter ces diverses propositions.

» Signé : N. Comerre, Vinchon, Faidherbe, F. Roussel.

Les conclusions sont adoptées.

Cabans pour les employés de l'octroi

Le Conseil vote, imputable sur le budget supplémentaire de 1887, la somme de 2.100 francs représentant l'importance de la fourniture de 35 cabans pour le personnel de l'octroi.

La « Fanfare Delattre »

M. P. Destombes donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, vous nous avez chargés d'examiner une demande de la Fanfare Delattre, tendant à obtenir une subvention pour se rendre au concours du Havre. Une pétition faite dans un but semblable vous a été adressée en 1886 par la Société « La Cœcilia Roubaisienne ».

» Votre 4e commission, invitée à l'examiner, a présenté dans la séance du 3 septembre un rapport que vous avez approuvé. Il concluait au rejet de la demande et contenait le passage suivant :

» En donnant aux sociétés musicales des subventions notre but est de les remercier de la part » qu'elles prennent aux auditions publiques du dimanche et du jeudi ; mais là, suivant nous, doit se » borner notre intervention. »

» Votre commission, tout en rendant justice au mérite artistique de la *Fanfare Delattre* croit prudent, comme elle l'a fait pour la *Cœcilia Roubaisienne*, de vous prier de ne pas accueillir favorablement sa demande, comme pouvant créer un précédent facheux pour les finances municipales.

» Signé : Destombes, Roussel, Delannoy, Harinkouck. »

M. ALFRED REBOUX. — Messieurs, la question qui vous est soumise, à propos de la *Fanfare Delattre*, remontre à plusieurs années. Le précédent conseil et le conseil actuel ont refusé à cette société l'augmentation de subvention qu'elle sollicitait. La société a eu la malencontreuse idée d'écrire à M. le maire que, si on ne lui accordait pas cette augmentation, elle ne jouerait plus dans les concerts publics de Barbieux. Elle a eu tort; elle a mis la forme contre elle. M. is aujourd'hui ce qu'elle sollicite peut faire supposer qu'elle est revenue à d'autres sentiments. Je demande de traiter la *Fanfare Delattre* en enfant prodigue... pardon, en enfant pour qui on ne l'a peut-être pas été assez (rires).

Cette société tient un rang des plus honorables parmi les sociétés roubaisiennes ; elle a dans son passé les succès les plus brillants. Elle va bientôt porter encore le drapeau roubaisien dans un grand concours.

Ce n'est pas le moment de lui répondre par un vote qui pourrait être mal interprété et exploité contre elle au dehors. L'ajournement me semble le moyen de tout sauvegarder.

Il n'engagera l'opinion ni la dignité du Conseil il laissera le temps à la *Fanfare Delattre* de nous dire si, oui ou non, elle entend revenir à Barbieux, comme les autres sociétés musicales.

Je demande l'ajournement du vote sur les conclusions du rapport.

M. P. DESTOMBES. — Il y a ici une question de principe : le Conseil entend-il subventionner les sociétés pour qu'elles se rendent aux concours ? Nous avons déjà refusé une subvention que nous demandait dans le même but la *Cœcilia roubaisienne*. Si la *Fanfare Delattre* voulait de nouveau participer à nos concerts publics, nous pourrions lui donner alors la subvention accordée aux autres sociétés.

M. ALFRED REBOUX. — Je laisse de côté aujourd'hui la question de fond. Je ne veux voir ici que la façon dont, dans les circonstances actuelles, nous allons répondre à la demande qui nous est faite. En ce moment, la veille du concours du Havre, un refus pur et simple serait trop brutal. En ajournant toute décision, nous sauvegarderons la dignité de la Société et la nôtre.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Il y a un danger, c'est que, si la *Fanfare Delattre* remporte des succès au Havre, comme nous l'espérons, nous ne pourrons plus lui refuser ce qu'elle demande, et puis, il y a d'autres sociétés pauvres, composées d'ouvriers, à qui nous ne donnons pas cette subvention, et qui sont cependant bien plus dignes d'intérêt. Ainsi, le même jour, une société de ce genre se rend dans un concours tout aussi éloigné, et nous ne lui donnons rien.

M. ALFRED REBOUX. — Mais quand la *Fanfare Delattre* sera revenue du concours, elle ne nous demandera plus une subvention pour y aller... Nous aurons alors à examiner sous quelle forme nous devons l'aider, comme nous venons d'aider la *Grande Fanfare*. Dans les conditions où se trouve cette société, un refus pur et simple serait malheureux.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Personne ne conteste que la *Fanfare Delattre* mérite des encouragements; c'est plutôt une question de principe.

M. LOUAGE. — Même si la *Fanfare Delattre* jouait dans les concerts publics, on lui refuserait cette subvention pour concours.

M. P. DESTOMBES. — Parfaitement. Je demande que l'on tranche la question de principe.

M. FAIDHERBE. — Si la *Fanfare Delattre* demandait une subvention pour la transformation de ses instruments on pourrait la lui accorder comme on l'a fait à la *Grande-Fanfare*, mais à condition toutefois qu'elle s'engageât à participer aux auditions publiques.

M. P. DESTOMBES. — C'est un cas exceptionnel.

M. ALFRED REBOUX. — L'ajournement aurait quelque chose de plus paternel ! Cela ne vous empêchera pas de trancher, plus tard, la question de principe.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — A propos du mot « paternel » je relève le mot « prodigue » prononcé tantôt par M. Reboux. Je lui ferai remarquer que ce n'est qu'au retour de l'enfant prodigue qu'on a tué le veau gras. Attendons donc qu'il soit revenu.

M. ALFRED REBOUX. — Il frappe à la porte ! Et puis, docteur, je crois avoir aussitôt rectifié l'expression.

M. A. FAIDHERBE. — Je crois que nous devons maintenir le principe de ne pas donner de subvention pour les concours.

M. Martel DELESPIERRE. — Avant que la *Fanfare Delattre* nous eût envoyés promener, elle était sûre des sympathies de tous. Elle a été cassante. Nous ne devons pas être à son service.

M. Alfred REBOUX. — C'est parce que nous ne devons pas être à son service que je demande l'ajournement qui est encore le moyen le plus simple d'en sortir. Nous n'emploierons pas une forme cassante à notre tour.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Décidons aujourd'hui le principe de ne pas subventionner les sociétés pour les concours. Nous sommes tous également sympathiques à la *fanfare Delattre*, et, si nous lui refusons la subvention, ce sera uniquement pour sauvegarder cette question de principe.

M. ALFRED REBOUX. — En ajournant, vous ne portez pas atteinte au principe, et vous ne donnerez pas une fin de non-recevoir, aussi vive, à la veille du concours et dans les circonstances si délicates qui sont faites à la *Fanfare Delattre*.

M. P. WATINE. — On pourrait peut-être tout concilier en proposant à la *Fanfare Delattre* de jouer de nouveau à Barbieux; on lui donnerait alors sa subvention.

M. ALFRED REBOUX. — Ah ! non ! la proposition doit venir de la *Fanfare Delattre* et non de nous.

La proposition de M. Alfred Reboux, mise aux voix, est rejetée.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

L'Ecole de garçons de la rue St-Vincent-de-Paul

Le Conseil vote 540 fr. 28 pour sommes dues à Mlle Desurmont et à M. Vanderbeken, pour règlement de comptes de mitoyenneté, par suite de la construction d'une maison d'habitation pour le Directeur de l'école de la rue St-Vincent-de-Paul. (*A suivre.*)

CONCERTS ET SPECTACLES

La Fanfare Delattre. — Nous rappelons le concert que doit donner jeudi soir, 26 courant, la *Fanfare Delattre*. Cette soirée, dont nous donnons plus bas le programme, sera des plus intéressantes pour les amateurs de musique. Ce sera en outre la seule audition publique que donnera notre première fanfare avant son départ pour le Havre samedi prochain.

Programme. — Première partie : *Fanfare Delattre*, 1. *Allegro*, J. Klein ; 2. *Marche aux Flambeaux*, V. Delannoy (morceau de choix pour le concours d'excellence) ; 3. Fantaisie sur *Patrie*, J. Paladilhe, (morceau imposé pour le concours d'excellence).

Deuxième partie : *Choral Nadaud*. 4. *Valse des Songes*, L. de Rillé ; 5. *Les Fils d'Egypte*, L. de Rillé.

Troisième partie : Fanfare Delattre. — 6. Ouverture de *Zampa*, Herold, morceau de choix pour le concours international. — 7. *Rollon*, ouverture, Wettge, morceau imposé pour le concours international.

On nous prie de rappeler aux membres honoraires désireux de faire le voyage avec la Société, que l'inscription sera close jeudi soir, dernier délai.

Bondues. — Parc de M. A. Joire-Réquillart, château de la Croix-Blanche. Dimanche 29 mai 1887, à 5 heures précises, grand concert organisé par la musique municipale avec le bienveillant concours de la Fanfare des sapeurs-pompiers de Tourcoing, de la Musique municipale Marcq-en-Barœul, de la Société des orphéonistes de Crick-Sicks de Tourcoing, de la Symphonie des Amis-Réunis de Tourcoing :

Programme. — Musique Municipale de Bondues : 1. Allegro militaire, Leroux. — 2. *La Poupée de Nurenberg*, ouverture, Adam. — 3. *Les Huguenots*, fantaisie, Meyerbeer.

Musique Municipale de Marcq-en-Barœul : 1. *Schiller-Marsch*, Meyerbeer. — 2. *Les Dragons de Villars*, fantaisie, Maillard. — 3. *Dieu et Patrie*, symphonie, Bleger. — 4 Polka pour piston, XXX.

Orphéonistes Crick-Sicks de Tourcoing : 1. *Les Enfants des Montagnes*, Saintis — 2. *1812*, Massenet. — 3. *Les Saisons*, Boulanger. — 4. *Les Esprits de la Nuit*, Riga.

Symphonie des Amis Réunis de Tourcoing : 1. *Le Lac des Fées*, Auber. — 2. *Une Soirée près du Lac*, polka-mazurka pour hautbois, soliste, M. Jules Jacques, Leroux. — 3. *Venise*, valse, Desormes.

Fanfare des Sapeurs-Pompiers de Tourcoing : 1. *Souvenir du Camp*, marche, Arban. — 2. *Marche aux Flambeaux*, Meyerbeer. — 3. Air varié de Concours, L. Montagne.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

LES PROCESSIONS

Roubaix, 27 mai 1887.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

Je vois, dans votre numéro du 26 courant, un article très-logique sur le rétablissement des processions.

Permettez-moi de vous dire que je m'associe pleinement et de tout cœur à cette remarque de votre honorable correspondant.

Quand on combat pour le droit, on ne doit jamais se lasser. Je ne vois pas pourquoi, en effet, et ce, sous un régime qui se pique d'égalité, l'on refuserait à l'un ce que l'on accorde à l'autre...

Dans le cas qui nous occupe, le côté poétique cependant n'y perdrait certainement pas.

Un de vos lecteurs.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. HEDDE

Audience du mercredi 25 mai 1887

Insulte au tribunal. — Le sieur Thanbuyser, est un expulsé qui ne manque pas d'audace. Il y a quelques jours, il s'adresse au poste de police de Roubaix, pour réclamer du logement. C'était un comble.

L'agent de police Watteau lui fournit ce qu'il demandait, même au-delà, et le tribunal le condamne à 1 mois de prison. Mais, pour prolonger davantage son séjour, il emploie un moyen infaillible. « Vous êtes un tas de v... » ; il n'en faut pas davantage. Il est condamné pour outrage à 3 mois de prison.

Il était 2 heures du matin, et les étoiles brillaient dans leur plein, dans la nuit du 21 mai. L'agent de police Ducattez fut tiré de la monotonie de sa ronde nocturne, par les chants d'une femme ivre ; il lui offrit son bras pour la conduire au poste. Au petit jour, on la reconnut pour une expulsée du nom de Julia Marcou; elle est condamnée à 1 mois et 500 fr.

Roubaix est interdit aux récidivistes. — Napoléon Lemel, le 23 mai dernier, faisait un fameux *vacarme, dans le quartier du Pile*; il aurait eu pourtant bien des raisons pour se taire. Il était récidiviste et le séjour de Roubaix, lui était interdit.

Le tribunal le condamne à 1 mois pour infraction à une interdiction de séjour. Cette condamnation est un avertissement pour les gens qui se trouvent dans le même cas.

Question de fraude. — Bien que l'affaire de fraude qui suit se soit passée sur le territoire de Bouchain, elle peut être intéressante pour les fermiers des environs de Tourcoing et de Roubaix dont les prairies sont parcourues par des chiens de fraudeurs.

C'était le 12 mars dernier; M. Dassonville, fermier à Bouchain, dont la mère était malade, la soignait, quand tout-à-coup un grand bruit se fait entendre dans la cour de la ferme. Il saisit dans la cheminée un vieux fusil à pierre, appelle son beau-frère, M. Fontenier, qui prend une fourche et ils descendent dans la cour.

Ils aperçoivent, sur un tas de paille, un pauvre chien de fraudeur, qui venait de recevoir un coup de lance et qui se mourait. Au même moment, deux douaniers entrant dans la ferme, exigent du fermier qu'il laisse donner le dernier coup au chien de fraudeur.

Le fermier déclare que sa mère est malade, qu'il se fait tard et qu'il ne consentira pas à laisser tuer la bête; les douaniers l'exigent; le fermier refuse.

Il est poursuivi pour ce fait en vertu des lois du 4 germinal, an XI et du 2 août 1791, qui punissent ceux qui entravent les douaniers dans l'exercice de leurs fonctions.

Le tribunal condamne le délinquant à 500 francs d'amende et fixe à 4 mois la durée de la contrainte.

MAITRE CARRÉ.

NORD

L'élection sénatoriale du Nord. — L'*Echo du Nord*, rendant compte de la réunion de la gauche qui s'est tenu, mercredi, au Conservatoire, annonce que le vote définitif a donné 38 voix à M. A. Girard, contre 14 à M. Maxime Lecomte.

M. A. Girard est donc le candidat sénatorial de la gauche.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Nécrologie.* — M. Alfred Martelle, ancien lieutenant-colonel au 5e régiment territorial, vient de mourir.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 25 mai.* — Oscar Deruyver, rue de la Balance, 84. — Edouard Crepin, rue des Arts, 222. — Marie Walkens, rue des Longues-Haies, cour Platel, 1. — Augustine Morel, rue de la Rondelle, 8. — Clémence Dervaux, rue Mauflait, 5. — Nelli Gassye, rue d'Alma, 294. — *Déclarations de décès du 25 mai.* — Jules Lefebvre, 3 ans, rue Barbieux, maisons Oudart. — Berthe Briet, 27 jours, rue d'Alma, fort Frasez, 98. — Léon Duquesne, 6 mois, rue des Anges, 42. — Charles Leplat, 4 mois, rue Meyerbeer, cour Cottigny. — Inconnu dans le canal, pont du Chemin de Fer. — Henri Sirejacob, 7 mois, rue des Longues-Haies, 150, cour Lambert, 7. — Duquesne, présenté sans vie, rue d'Estaing.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 25 mai.* — Georges Desmettre